



# Commission scolaire Riverside

<b>Nom de la politique:</b>	<b>POLITIQUE LINGUISTIQUE</b> (Basée sur le <i>Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire</i> du ministère, la politique linguistique est une initiative requise de toutes les commissions scolaires de la province de Québec).
<b>Numéro de la politique:</b>	B557-20151215
<b>Soumise au comité exécutif le:</b>	2015-10-06; 2014-04-02
<b>Reçue par le Conseil le :</b>	2015-10-20
<b>Période de consultation:</b>	2015-10-21 au 2015-12-04
<b>Adoptée par le Conseil le :</b>	2015-12-15
<b>Date de la prochaine révision:</b>	3 ans suivant l'adoption au Conseil

Il y a 50 ans, le programme de français immersion fut développé au départ sur le territoire desservi par la Commission scolaire Riverside.

La Commission scolaire Riverside respecte les lois linguistiques de la province de Québec et vise à fournir aux élèves l'éducation et les outils leur permettant de maîtriser les deux langues officielles du Canada c'est-à-dire, le français et l'anglais.

La Commission scolaire Riverside promeut l'excellence dans toutes ses communications internes et externes, en français et en anglais. Lorsque la proportion d'élèves dont la langue maternelle est le français est élevée, une commission scolaire se doit d'être sensible aux besoins des communautés qu'elle dessert. Tous les employés de Riverside ayant un contact avec le public sont encouragés à maîtriser les deux langues officielles du Canada et toute communication officielle avec le public (écrite et orale) est offerte en français, en anglais ou dans les deux langues, selon le besoin.